

12. Quels sont les devoirs des commissaires d'écoles ?

Les commissaires d'écoles doivent imposer et percevoir les taxes nécessaires à l'entretien des écoles de leur municipalité ; bâtir des écoles convenables ; munir les classes de toutes les fournitures indispensables aux leçons du maître ; engager les instituteurs et les institutrices ; faire des règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école.

FIN